

L'ORIENTATION DES ÉLÈVES EN CLASSE DE SIXIÈME UN ASPECT INEXPLORÉ DES MIGRATIONS SCOLAIRES EN CÔTE-D'IVOIRE

Benjamin ZANOU *

Après l'Indépendance, la Côte-d'Ivoire a connu près de deux décennies de croissance économique soutenue. Cas singulier en Afrique, ce « miracle ivoirien » s'explique par la volonté des dirigeants d'asseoir, dès 1960, le développement sur l'agriculture, principalement les plantations de caféiers et de cacaoyers.

Ces cultures, héritées de la colonisation, ont été étendues à toute la zone forestière, au sud du pays, où les conditions climatiques sont favorables ; elles nécessitent une main-d'œuvre abondante que la population ivoirienne ne peut fournir ; des migrations importantes en provenance des pays voisins s'ensuivent. En 1988, les trois millions d'étrangers et descendants représentent 28 %, de la population (DIRECTION DE LA STATISTIQUE, *à paraître*). Les revenus substantiels apportés aux paysans par l'exportation de ces produits ont attiré les populations du centre et du nord du pays vers la zone forestière.

Si l'agriculture occupe une place de choix dans le développement économique, les secteurs secondaire et tertiaire ne sont pas négligés pour autant. Avec l'industrie naissante et l'administration qui réclament des cadres compétents, se pose rapidement la question des ressources humaines. La nécessité de former des cadres nationaux, trop peu nombreux à l'Indépendance, détermine la politique du Gouvernement en matière d'éducation et de formation.

1. LA SCOLARISATION

Avec un taux de scolarisation de 8 % en 1960, la Côte-d'Ivoire est la colonie française d'Afrique noire la plus déshéritée, le retard à combler est considérable. En 1961, comme tous les pays africains nouvellement indépendants, la Côte-d'Ivoire suit les recommandations d'Addis-Abeba et l'éducation devient une priorité (TCHEGHO, 1990). Il s'agit non seulement de former des cadres pour accélérer le

* Direction de la statistique, Abidjan.

développement économique et social, mais encore de rattraper le retard et même d'atteindre 100 % de scolarisation vers les années quatre-vingt.

1.1. Développement de la scolarisation

Si ces objectifs n'ont pas été totalement atteints, les efforts accomplis conduisent à un remarquable essor de l'éducation depuis 1960 (tabl. I), en trente ans :

- l'effectif des élèves du primaire est multiplié par plus de sept avec un taux d'accroissement annuel moyen de 7 % ; le nombre d'écoles est multiplié par plus de quatre ; celui de classes par près de huit ;
- l'effectif des élèves du secondaire général est multiplié par 40 avec un taux d'accroissement annuel moyen de 13 % ; le nombre d'établissements est multiplié par sept et celui de classes par 21 ;
- à l'université, l'effectif est multiplié par 400.

TABLEAU I
Évolution des structures et des effectifs scolaires en Côte-d'Ivoire

Année	Sec-teur	Premier degré			Second degré			Université
		École	Classe	Nombre d'élèves	Établis-sement	Classe	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves
1959-1960	Public	939	2 977	135 151	34	207	6 785	48
	Privé	604	1 608	64 895	13	57	1 601	
	Total	1 543	4 585	200 046	47	264	8 386	48
1979-1980	Public	3 919	19 950	811 141	113	2 241	119 523	11 203
	Privé	499	3 347	143 049	102	1 172	52 757	
	Total	4 418	23 297	954 190	215	3 413	172 280	11 203
1989-1990	Public	6 075	31 420	1 249 774	145	3 578	255 278	19 300 *
	Privé	606	4 279	167 895	202	2 020	78 431	
	Total	6 681	35 699	1 417 669	347	5 598	333 709	19 300 *

* estimation.
Source : Statistiques scolaires, ministère de l'Éducation nationale, 1980 à 1990.

Les dépenses de fonctionnement et d'équipement de l'enseignement général évoluent dans le même sens que les effectifs et les infrastructures. Ainsi, les dépenses de fonctionnement (en francs CFA) étaient :

- en 1960, de 3,5 milliards ;
- en 1970, de 16 milliards (27 % du budget général de fonctionnement et 4 % du PIB) ;

- en 1980, de 132 milliards (plus de 40 % du budget) auxquels s'ajoutent 25 milliards investis dans les équipements portent les dépenses de l'éducation à 157 milliards.

1.2. L'organisation administrative de l'enseignement

L'organisation administrative de l'enseignement comprend deux niveaux :

- au premier niveau, les onze directions régionales de l'éducation nationale (DREN) sont situées dans des chefs-lieux de département (Abengourou, Abidjan-Nord, Abidjan-Sud, Agboville, Bouaké, Daloa, Dimbokro, Gagnoa, Korhogo, Man et Yamoussoukro pour l'année scolaire 1990-1991) ;
- au deuxième niveau, chaque direction régionale de l'éducation nationale est subdivisée en plusieurs inspections d'enseignement primaire chargées de la gestion des écoles et des enseignements ; leur nombre varie d'une direction à l'autre.

Dans les affectations en classe de sixième et de seconde, l'objectif est de maintenir l'élève dans sa direction régionale à défaut de pouvoir l'affecter dans sa sous-préfecture ou dans son département d'origine. Mais le lieu d'affectation peut se trouver à des centaines de kilomètres de l'établissement où l'élève était scolarisé.

1.3. Répartition spatiale des établissements

TABLEAU II
École et superficie par Direction régionale de l'éducation en 1985-1986

Direction régionale de l'éducation	Écoles		Superficie	
	Nombre	Pourcentage	km ²	Pourcentage
Abengourou	483	8	44 900	14
Abidjan-Nord	600	10	5 460	2
Abidjan-Sud	396	7	9 130	3
Agboville	540	9	17 730	5
Bouaké	601	10	33 950	10
Daloa	507	9	37 100	11
Dimbokro	397	7	16 880	5
Gagnoa	792	14	43 350	13
Korhogo	479	8	60 923	19
Man	680	12	39 470	12
Yamoussoukro	341	6	11 830	4
Total	5 816	100	320 623	100

Source : Statistiques scolaires, MEN et direction de la statistique.

La création d'une école primaire dans une localité tient compte de l'effectif de la population ; si elle est insuffisante, on prend en compte celle des villages sans école, situés à moins de trois kilomètres. Par ce critère, les écoles sont inégalement réparties et les régions les moins peuplées ont peu d'écoles sur de vastes étendues. En 1985-1986, Abidjan-Nord et Abidjan-Sud possèdent 17 % des écoles pour 5 % de la superficie du pays alors que Korhogo n'a que 8 % des écoles pour 19 % de la superficie du pays (tabl. II).

Pour le secondaire, l'objectif est de créer un collège d'enseignement général par chef-lieu de sous-préfecture et un lycée par chef-lieu de département. Pour poursuivre leurs études en fin de cycle primaire et de premier cycle du secondaire, les élèves doivent se déplacer. Pour ceux dont la circonscription administrative de résidence n'est pas encore dotée d'établissements des deux niveaux, la distance peut être grande. En 1988, 48 % des élèves et étudiants sont recensés hors de leur sous-préfecture ; 31 %, hors de leur département.

2. ORIGINE DES MIGRATIONS SCOLAIRES

Le système d'enseignement ivoirien comprend trois niveaux : primaire, secondaire (premier et second cycle) et supérieur. Dans l'enseignement public, le passage d'un niveau au suivant répond à des normes officielles. Un concours permet de passer du primaire au secondaire ; une Commission nationale d'orientation statue sur le passage du premier au second cycle du secondaire et du secondaire au supérieur. À tous les niveaux de l'enseignement privé, l'admission a lieu sur présentation d'un dossier ; cependant, certains établissements privés reçoivent des élèves orientés par l'État, lequel verse des subventions à ces établissements, en contrepartie des frais de scolarité.

2.1. Manque d'infrastructures d'accueil au niveau local

Pour scolariser les enfants du primaire au lieu de résidence de leurs parents, un décret du 10 mars 1964 a institué un système de carte scolaire. L'objectif est de programmer les infrastructures scolaires en tenant compte des facteurs démographiques, économiques et socioculturels de chaque région.

Dans la pratique, cette politique n'a pas atteint totalement ses objectifs. Comme la construction des écoles publiques n'est pas du seul ressort de l'État¹, la

1. - Des parents d'élèves, des entreprises semi-publiques ou privées, des organisations non gouvernementales ont construit des écoles.

programmation des infrastructures scolaires a échappé à la Commission nationale de la carte scolaire. Des besoins de scolarisation n'ont pas été satisfaits dans certaines zones, alors que des écoles sont en nombre pléthorique dans d'autres.

Pour l'enseignement secondaire, la localisation des établissements dans les chefs-lieux (sous-préfectures ou préfectures) amplifie la migration scolaire. En 1986, plus de 92 % des établissements d'enseignement secondaire sont installés dans les villes², alors que la Côte-d'Ivoire est rurale à 64 %. Du fait de cette situation, l'accès à l'enseignement secondaire entraîne une migration pour une forte proportion des 40 000 élèves affectés dans les collèges et des quelque 12 000 élèves orientés en classe de seconde.

La concentration des facultés et des grandes écoles à Abidjan et à Yamoussoukro, impose la migration de la grande majorité des bacheliers qui entrent dans l'enseignement supérieur.

Si la concentration des établissements secondaires et supérieurs dans les centres importants est la cause principale des migrations d'élèves et d'étudiants, il en existe d'autres indépendantes de la répartition inégale des établissements.

2.2. Autres causes de migrations scolaires

Le placement des enfants en dehors de la cellule familiale est relativement fréquent, ces enfants confiés peuvent être éduqués par l'un ou l'autre membre de la famille élargie. La scolarisation est le motif du placement à l'extérieur de la localité pour 58 % des enfants (GUILLAUME et VIMARD, 1991); ils quittent leur lieu d'origine pour aller fréquenter l'école ailleurs, même si les infrastructures existent chez eux.

Une autre cause de mobilité scolaire est le renvoi des élèves lié à la relative faiblesse du rendement interne dans l'enseignement public. Les élèves renvoyés ont deux possibilités pour poursuivre leurs études :

- eux-mêmes ou leurs parents ont des relations et réussissent à s'inscrire dans un autre établissement, en changeant de localité pour ne pas attirer l'attention des autorités de l'établissement de renvoi ;
- leurs parents ont les moyens de payer une place dans un établissement privé. Dans ce cas, le déplacement n'est pas inévitable ; dans la plupart des cas, cependant, par complexe d'infériorité ou par amour-propre, l'élève quitte la

2. - Les villes sont composées des localités de 10 000 habitants et plus et de celles qui ont entre 4 000 et 10 000 habitants mais comprennent plus de 50 % de chefs de ménages avec une activité non agricole.

localité pour éviter le regard de ses anciens camarades ; en outre, les établissements privés sont installés en majorité dans les grandes villes où se trouve une importante demande d'éducation non satisfaite et les catégories sociales capables de supporter les coûts des études (ACKRA, 1985).

3. L'AFFECTATION DES ÉLÈVES

3.1. Les flux d'affectation en classe de sixième

Dans les établissements publics, l'accès à la classe de sixième se fait par voie de concours. Une Commission nationale d'orientation affecte les élèves dans les collèges en fonction des places disponibles qui ne représentent, au début des années quatre-vingt-dix, qu'entre 15 % et 20 % de l'effectif des candidats au concours.

TABLEAU III
Évolution de l'effectif des élèves affectés en classe de sixième en Côte-d'Ivoire

Statut	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Public	29 971	32 384	33 947	37 055	36 042
Privé	8 491	9 062	9 426	10 453	10 371
Total	38 462	41 446	43 373	47 508	46 413

Source : Direction de l'Orientation et des Bourses

Chaque année, plus de 40 000 élèves sont affectés dans les collèges (tabl. III). Cela explique l'importance des affectations en sixième dans les migrations scolaires en Côte-d'Ivoire. Il est vrai que tous les élèves ne changent pas de lieu de fréquentation, mais la plupart changent de localité, même si c'est au sein de la même sous-préfecture.

Le ministère de l'Éducation établit la liste des élèves affectés en classe de sixième par établissement d'affectation et mentionne le nom de l'école de provenance et de l'inspection primaire. Le nom d'une école ne permet pas toujours de connaître la localité où elle est installée. De même, l'inspection primaire ne détermine pas nécessairement sur la sous-préfecture, puisqu'elle peut couvrir une partie d'une sous-préfecture ou en chevaucher plusieurs. En revanche, il est plus facile d'identifier le département de provenance et donc la Direction régionale de l'éducation nationale concernée. La localité ou la sous-préfecture où l'élève a terminé l'enseignement du premier degré est considérée comme lieu de provenance.

Sur les 46 413 élèves affectés en sixième en 1990-1991, 32 % proviennent des départements autres que ceux dans lesquels ils sont affectés et ont en principe

migré (tabl. IV); les mouvements internes au département ne sont pas comptabilisés et la mesure de la migration scolaire est ainsi sous-estimée.

TABLEAU IV
Répartition des élèves affectés en classe de sixième,
en 1990-1991, selon le lieu de provenance

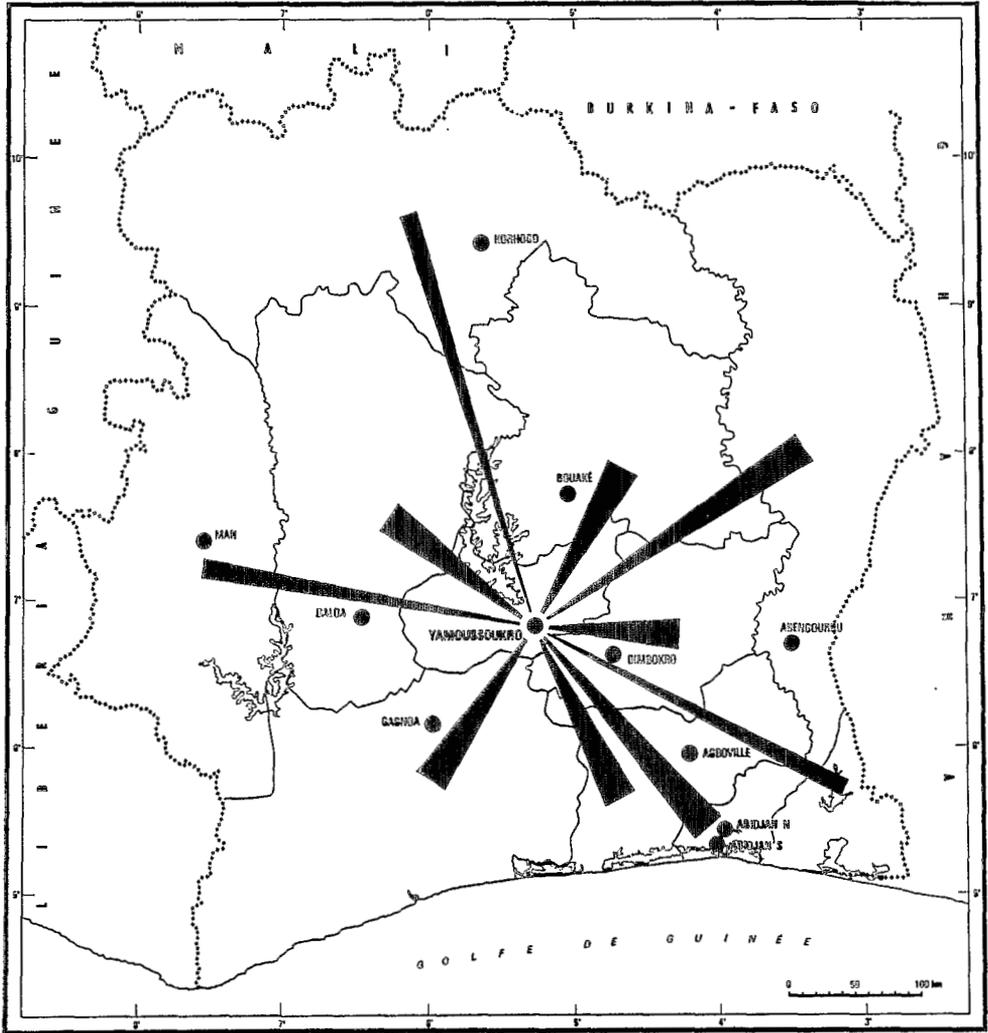
Lieu de provenance			
Même département que le département d'affectation	Autre département de la même DREN	Autres DREN	Total
67 %	19 %	13 %	100 %
<i>Source : Dépouillement des décisions d'affectation, direction de l'orientation, ministère de l'Éducation nationale.</i>			

Au Lycée municipal de Korhogo, en 1990-1991, 54 % des 203 élèves proviennent des différentes sous-préfectures du département, 17 % du département de Ferkessédougou (limitrophe de Korhogo). Au total, 71 % des élèves sont originaires de la Direction régionale de l'éducation nationale de Korhogo (tabl. V). Des 29 % restants, 27 % viennent du département de Zuénoula (dans la Direction régionale de l'éducation nationale de Daloa), situé à 500 kilomètres environ de Korhogo.

Pour deux autres établissements (lycée moderne de Guiglo à l'ouest et lycée moderne de Bondoukou au nord-est), la diversité des provenances est limitée à la Direction régionale de l'éducation nationale (tabl. V).

TABLEAU V
Répartition des élèves affectés en classe de sixième
en 1990-1991 par établissement selon le lieu de provenance (Côte-d'Ivoire)

Provenance	Établissement					
	Korhogo		Guiglo		Bondoukou	
Même sous préfecture	73	36	175	52	190	55
Autre sous-préfecture du département	36	18	97	29	10	3
Autre département de la DREN	35	17	62	18	146	42
Autre DREN	59	29	3	1	1	0
Total	203	100	337	100	347	100
<i>Source : Dépouillement des décisions d'affectation, Direction de l'orientation, ministère de l'Éducation nationale.</i>						



— Limite de Direction Régionale de l'Éducation Nationale (D.R.E.N.)

● Siège D.R.E.N.

 Flux de 16 à 35 élèves

 Flux de 7 à 15 élèves

FIG. 1. – Provenance des élèves inscrits en sixième à Yamoussoukro en 1990-1991.

En prenant le cas des trois établissements publics de la capitale administrative, Yamoussoukro (lycée Mamie-Adjoua, lycée scientifique et lycée mixte), les élèves affectés en sixième en 1990-1991 proviennent pour 60 % de la Direction régionale de l'éducation nationale de Yamoussoukro et pour 40 % des dix autres Directions régionales de l'éducation nationale (fig. 1).

Ces résultats recourent ceux d'une étude menée dans un établissement situé au nord de la Côte-d'Ivoire, le Collège moderne de Tingrela ; en 1981-1982, 15 % seulement des élèves de troisième sont originaires du département de Tingrela tandis que 45 % proviennent de la région de Man, à plus de 500 kilomètres (ACKRA, 1985). L'ampleur des migrations scolaires à travers les affectations en classe de sixième, et les longues distances parcourues par ces migrants depuis le lieu de résidence de leurs parents ne manquent pas d'avoir des conséquences sur les études de ces enfants.

3.2. Les effets des migrations scolaires

3.2.1. Les effets démographiques

Chaque année, 25 000 à 30 000 élèves et étudiants contribuent à l'accroissement de la population urbaine. Le poids des élèves, relativement important dans certaines villes de la Côte-d'Ivoire a pour corollaire un gonflement des groupes d'âges six à quatorze ans pour le primaire et quinze à dix-neuf ans pour le secondaire (RGPH, 1988). Parmi les villes dont 25 % au moins des résidents sont des élèves ou des étudiants, signalons Bingerville (37 %), Daloa (34 %), Agboville, Béoumi et Dimbokro (32 %), Bouaflé et Tiébissou (29 %), Bouaké (26 %). Abidjan compte 21 % d'étudiants dans sa population.

3.2.2. Les effets sociaux

La plupart des enfants de dix à quinze ans affectés en classe de sixième qui quittent pour la première fois leurs parents ont besoin de se retrouver dans un cadre pour poursuivre leurs études dans de bonnes conditions, mais les affectations se font dans le seul souci de trouver une place à l'élève sans se préoccuper de ses conditions de vie au lieu d'affectation.

L'État ivoirien accorde une bourse d'études aux élèves. Dans les années soixante, ce système hérité de la colonisation permet aux élèves affectés en sixième de suivre leurs études, pour la plupart, comme internes. Avec l'accroissement des effectifs scolarisés, cette aide devient insuffisante. En 1990-1991, moins de 30 % des élèves de sixième sont boursiers.

Actuellement, les boursiers ne sont pas tous internes ; leur nombre est supérieur à celui des places disponibles, car l'État ne construit plus de collège avec internat. Dans ces conditions, l'élève doit chercher un hébergement dans la ville d'affectation pour la durée de ses études. Plus de 75 % des élèves affectés hors de leur lieu de résidence sont dans cette situation. Les solutions diffèrent selon les possibilités des parents ; trois cas peuvent être retenus :

- les parents ont des relations (parents ou amis) qu'ils sollicitent pour leur confier leurs enfants dans la ville d'affectation. Il reste à savoir si l'élève trouvera près de son tuteur le minimum pour une vie décente ; les ressources des familles sont souvent limitées et les enfants confiés aggravent cette situation ;
- les parents peuvent envoyer régulièrement à leurs enfants de quoi subvenir à leurs besoins. Il n'est cependant pas rare de trouver des élèves qui s'associent à deux, à trois ou même plus, pour louer une maison ou une chambre. Généralement, ils n'ont de commun que le local d'habitation et chacun est autonome pour ses autres besoins ;
- les parents n'ont pas de relations dans la ville d'affectation, ni suffisamment de moyens financiers. Encouragés par leurs camarades affectés dans le même établissement, certains élèves tentent l'aventure en rejoignant le lieu d'affectation dans l'espoir de trouver un tuteur. Mais ces cas sont de plus en plus rares, car la crise économique ne permet plus aux ménages d'accueillir des personnes sans lien de parenté ou d'amitié.

Certains parents plus nantis acceptent de payer la scolarité de leur enfant dans un établissement privé de leur lieu de résidence. Mais sous l'effet de la crise économique, les parents ont de plus en plus de difficultés pour offrir à leurs enfants des études dans des écoles privées.

Un fléchissement des taux de promotion est constaté à tous les niveaux mais surtout entre la seconde et la terminale. La durée théorique des études entre la sixième et la troisième est de quatre ans mais les nombreux redoublements l'élèvent en moyenne à plus de six ans (MEN, 1985-1986).

La déperdition scolaire est importante entre la sixième et la terminale. Pendant la période 1981-1986, sur 1 000 entrants en sixième, 663 élèves parviennent à la classe de troisième et 514 élèves en terminale sur 1 000 entrants en seconde (MEN, 1986). Les conditions de vie au lieu d'affectation nous semblent compter pour une grande part dans l'abandon des études pour les élèves migrants.

Une déperdition aussi importante compromet non seulement l'avenir de ceux qui sont touchés par le phénomène, mais aussi celui des parents qui, après avoir investi, attendent de leurs enfants des retombées financières pendant leur vieillesse.

CONCLUSION

Les affectations des élèves en classe de sixième entraînent des migrations scolaires ; elles conduisent les élèves dans les moyennes et grandes villes de Côte-d'Ivoire où se pose pour eux le problème des moyens de subsistance, car l'État n'a pas la possibilité de les prendre tous en charge et les parents d'élèves sont économiquement limités. Ces migrations sont liées à la répartition mal équilibrée des établissements d'enseignement.

Cette situation contribue aux importants abandons et redoublements observés dans le système éducatif.

Pour limiter les déperditions causées par l'affectation des élèves en sixième loin du lieu de résidence de leurs parents, les pouvoirs publics devraient construire des établissements d'enseignement secondaire en tenant compte du nombre d'élèves dans le primaire et prendre en charge les élèves affectés loin de leur lieu d'origine.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACKRA (Y.), 1985. – « Éducation - population », séminaire *Place de la variable population dans les plans de développement dans les pays de la sous-région ouest africaine*, Abidjan, Ensea.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, à paraître. – *Résultats du recensement général de la population et de l'habitat 1988*.
- MEN (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE), 1980-1981 à 1985-1986. – *Enseignement et formation en Côte-d'Ivoire, Statistiques scolaires*.
- MINISTÈRE DU PLAN. - *Plans quinquennaux de développement économique social et culturel 1971-1975 ; 1976-1980 ; 1981-1985*.
- QUESNEL (A.) et VIMARD (P.), 1991. - *Migration, changements sociaux et développement*, Paris, Orstom, 388 p.
- SAINT-VIL (J.), 1985. – « Migrations scolaires et planification de l'enseignement en Côte-d'Ivoire », séminaire *Place de la variable population dans les plans de développement dans les pays de la sous-région ouest africaine*, Abidjan, Ensea.
- TCHEGHO (J. M.), 1990. – « La scolarisation et l'exode rural : un dilemme pour les pays africains. L'exemple du Cameroun », séminaire *Migrations dans le développement de l'Afrique : problème et politiques pour les années 90*, Dakar, UEPA.
- VIMARD (P.) et GUILLAUME (A.), 1991. – « Mobilités familiales et spatiales des enfants en Côte-d'Ivoire » in QUESNEL et VIMARD (1991) : 243-260.